



Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 16 mars 2021

Le Comité hygiène et sécurité et conditions de travail s'est tenu en visio-conférence le 16 mars 2021, sous la présidence de M. Girault, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. La séance s'est ouverte à 9 h 30 pour être clôturée à 17 h 55.

Étaient présents à cette réunion, outre les représentants de l'administration, les représentants du personnel, Solidaires, FO, CGT et CFTC, le Dr De Pauw (médecin de prévention), M. Wintrebert (ISST), Mme Rivaux (Infirmière), Mme Heroguer, secrétaire animatrice du CHSCT et Mme Van de Walle assistante sociale.



Ordre du jour ...

- 1) Modalités d'organisation des CHS-CT en audio-conférence
- 2) Approbation des procès-verbaux des 18-09 et 16-10 2020.
- 3) Point sur l'évolution de la crise sanitaire.
- 4) Point sur la réunion du groupe de travail du 02/02/2021
 - Registres Santé Sécurité au Travail
 - Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail et des Médecins de Prévention
 - Déclarations d'accident de travail
 - Fiches de signalement
 - Bilan des exercices incendie
- 5) Bilan des actions de formation 2020 et d'exécution des crédits 2020.
- 6) Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021.
- 7) Propositions d'utilisation des crédits 2021.
- 8) Travaux immobiliers en cours et projet à venir.
- 9) Plan vigipirate alerte attentat.
- 10) Point sur le SIP de Saint-Omer suite à l'enquête menée par le CHS-CT
- 11) Point sur le désamiantage .
- 12) Appels à projets sur le budget de l'État.
- 13) Questions diverses

Point 1 : Modalités d'organisation des CHS-CT en audio-conférence

Pour permettre au dialogue social de s'exercer durant la crise sanitaire, une ordonnance permet l'adaptation du fonctionnement des instances paritaires. A l'initiative de son président, le CHS-CT peut donc se tenir à distance, sans modification du règlement intérieur, mais avec une annexe à ce règlement.

Point 2 : Approbation des procès-verbaux des 18-09 et 16-10 2020.

Les procès verbaux, n'appelant aucune remarque de la part des O.S, ont été adoptés.

Point 3 : évolution de la crise sanitaire.

Au-delà de l'aspect sanitaire plusieurs points ont été abordés.

La situation dans le Pas-de-Calais reste préoccupante (52 cas depuis mars 2020- 13 en 2021) et l'arrivée d'un nouveau variant (breton) en France va générer de nouvelles pratiques. En effet, ce virus semble ne pas être détecté par le test PCR, l'obligation de 10 jours d'isolement s'appliquera donc même pour un résultat négatif. Il est rappelé qu'en cas de doute, il convient de contacter en tout premier lieu la médecine du travail qui vous indiquera la suite à donner dans cette situation.

Une difficulté durant cette crise apparaît avec le suivi des personnes isolées, il reste délicat de trouver un équilibre entre l'état de santé et l'état psychologique des agents. De même, le télétravail doit permettre de maintenir son activité, son lien avec le service, mais là encore l'équilibre entre présentiel et distanciel demeure difficile à trouver en fonction de chaque agent. Dans ce cadre, la direction doit maintenir un lien (ASA- télétravail 5 jours) avec les agents que ce soit par le service RH ou le chef de service. Cette action est en cours. Il sera même souhaitable que l'on associe les agents en ALD dans cette démarche

Pour information, si, à la suite d'une vaccination, un agent ne peut assurer sa mission, le jour de carence ne s'appliquera pas si ce dernier obtient un certificat de son médecin traitant qui en mentionne la cause. La reprise se fera également avec recommandations pour mise en sécurité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entretien individuel, n'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté sur son bon déroulement et ce surtout pour les entretiens à distance.

En lien avec cette période, l'objectif du télétravail reste d'atteindre un taux d'équipement de 80 % des agents pour un télétravail journalier de 40 % soit un équivalent de 2 jours / semaine. La sortie de la crise générera une modification des journées non présentes, le télétravail « COVID » de 5 jours disparaîtra. La direction nous explique que les disparités de ce mode de fonctionnement entre services et missions s'expliquent pour le moment par la sensibilité des chefs de service, la volonté des agents et la taille des structures.

La dotation de PC aux agents en attente de télétravail arrive à son terme, sachant que de nouvelles demandes arrivent chaque semaine, avec l'aide d'agents de la DISI Nord en complément de notre CID très fortement sollicitée (que nous remercions au passage pour son efficacité).

Quant à la campagne d'accueil, notre direction n'a à ce jour pas encore statué sur les modalités précises de déroulement, l'accueil « tout venant » et sur rendez-vous devrait être de mise. Les usagers seront incités à nous contacter plutôt par téléphone, sachant que le numéro d'appel mentionné sur les déclarations sera celui des centres de contact (avec soutien des agents du 62). Des téléphones portables seront mis à la disposition des sites suite à recensement.

Ce point sur la campagne IR sera revu en CTL (le 25 mars). CFTC 62 ne manquera de veiller à ce que cette dernière puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour tous les agents.

Concernant le CDFP de Lens, la fermeture de la banque d'accueil du SIP sur un côté a été demandée. Elle sera réalisée par l'équipe logistique. Il n'y a pas de box dédié pour le fonds de solidarité. Les contribuables sont reçus dans les box E et F qui ne peuvent être ventilés. (étude en cours pour une VMC). Un digicode installé au SIP pose problème en matière de sécurité incendie pour les agents du PCE qui, de ce fait, n'ont plus qu'un accès par l'accueil. MM Wintrebert et Royer se rendront sur place pour étudier la situation.(suite à ce GT l'ISST a rendu un rapport à l'étude pour prise de décision).

Au CDFP d'Arras Diderot, les poubelles livrées sur ce site ont disparu. Le service BIL va s'emparer du problème. Il a été demandé la pose d'une caméra au SPFE. De plus, certaines dalles manquent aux plafonds (ancien standard de Lens et IFU d'Arras). Les remplacements seront effectués par l'équipe logistique.

Après examen, il reste 27 observations en cours (75 signalements au départ).

On recense 4 accidents de service et 2 accidents de trajet depuis le dernier groupe de travail du 01/09/20. S'agissant d'un de ces accidents : 2 agents se sont percutés en raison d'une porte aveugle. Un oculus sera installé dans la porte coupe-feu. Les autres accidents ne justifient pas une intervention du CHSCT. Mais aussi, l'on dénombre 5 nouvelles fiches de signalement depuis le groupe de travail du 01/09/20.

Parmi les 5 nouveaux signalements :

3 signalements externes font état de comportements agressifs, d'insultes et/ou de menaces (refus de port du masque, refus de respecter la file d'attente). Des contacts ont été pris avec l'agent et/ou le service dans deux cas. Un courrier a été adressé à l'agresseur dans un cas.

1 signalement externe fait état de menaces à l'encontre d'un élu.

1 signalement interne : un agent a rappelé à un collègue, pour la seconde fois, qu'il devait porter convenablement son masque dans les parties communes. Il lui a été rappelé que le port du masque était obligatoire et qu'il devait respecter les autres collègues du centre.

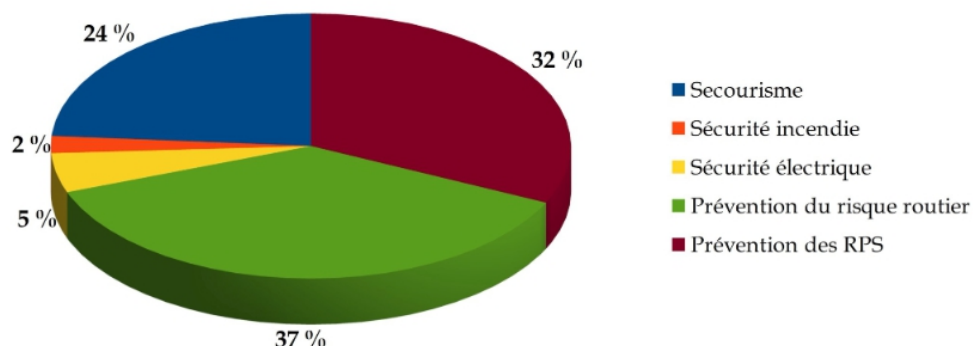
Enfin, 13 exercices d'évacuation incendie ont été réalisés en 2020.

La mise en place du télétravail a pointé des difficultés de prise en charge des agents dans certains sites : insuffisance ou mauvaise répartition des guide-file/serre-file, difficultés à les dénombrer. Il est envisagé d'adresser un mél à l'ensemble des agents pour leur signifier qu'ils doivent assurer leur prise en charge en cette période compliquée. Les observations mentionnées sur les compte-rendus d'évacuation feront l'objet d'une attention particulière.

Voici quelques chiffres et graphiques :

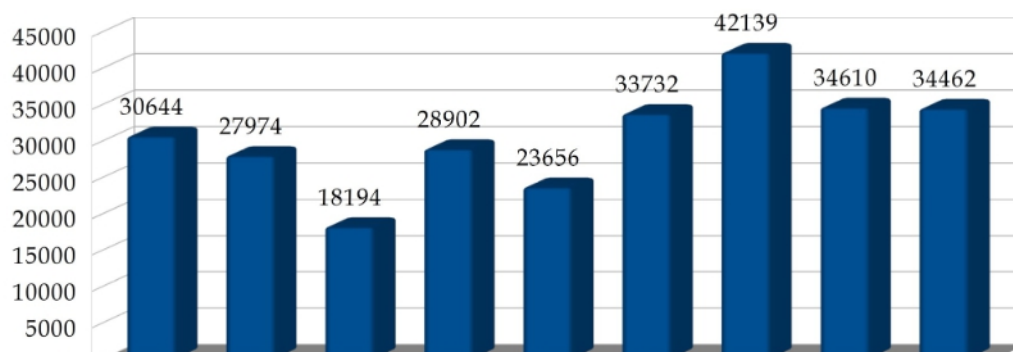
BILAN DES FORMATIONS FINANCEES PAR LE CHSCT

Année 2020



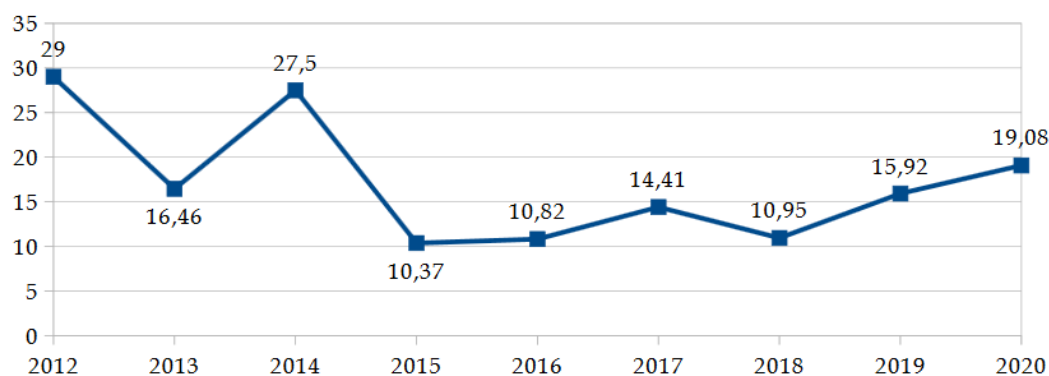
PART DU BUDGET CONSACRE A LA FORMATION

De 2012 à 2020



EVOLUTION DU TAUX D'ABSENTEISME

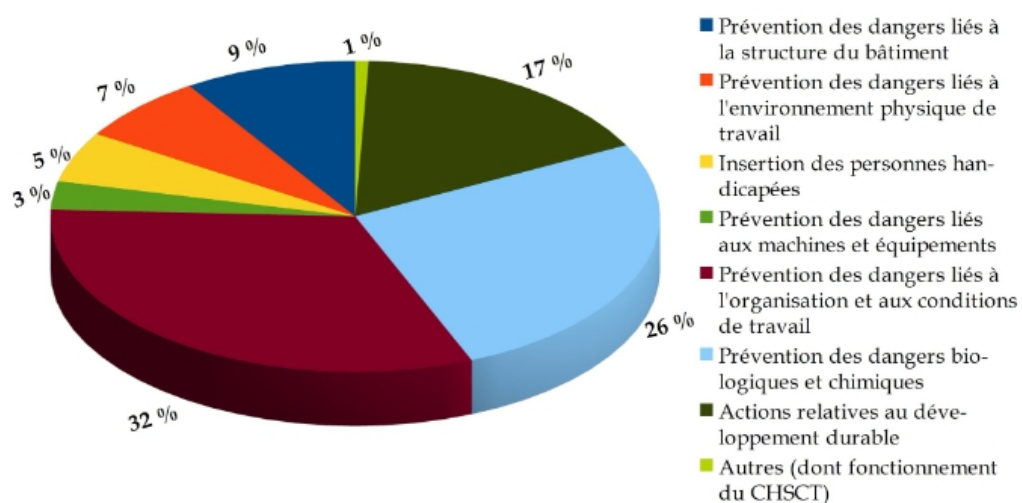
De 2012 à 2020



Les conditions ont bien évidemment modifié de nombreuses actions de formation, avec le report dû au confinement. Les agents qui ont vu leur formation annulée seront automatiquement réinscrits dans le cadre de mises à jour (recyclage-habilitation électrique...), ou sollicités pour les autres pour le maintien ou non de leur demande.

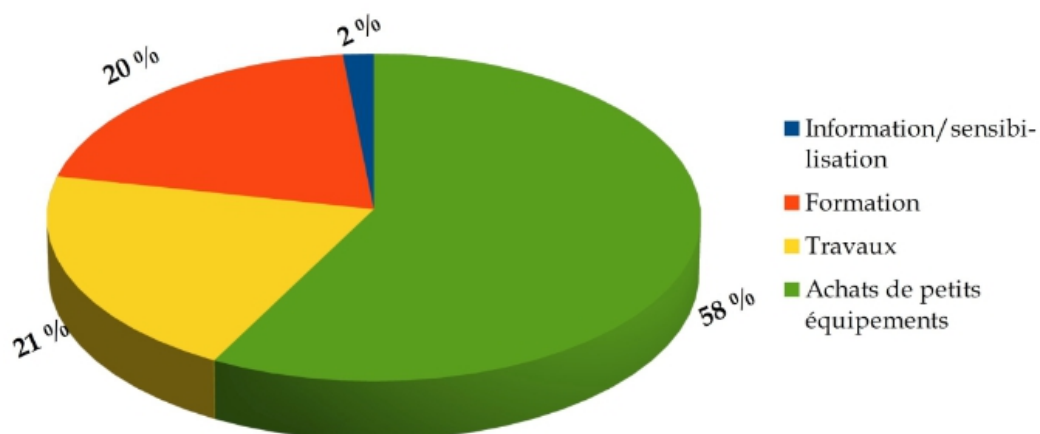
BILAN D'EXECUTION DES CREDITS DU CHSCT DU PAS-DE-CALAIS

Année 2020



BILAN D'EXECUTION DES CREDITS 2020 DU CHSCT

Par type de dépenses



Point 6 : Note d'orientations ministérielles C H S C T 2021.

En l'absence de note en 2020, on retiendra 4 points essentiels pour cette année :

- Ne pas négliger les autres risques malgré le contexte (amiante-hygiène des locaux-ascenseur-préconisations canicule).
- L'organisation du travail avec notamment la gestion du télétravail (guide ministériel à venir en 2021) et l'étude en CT des restructurations.
- Le volet d'actions de formation (membre du CHS -sexisme-amiante pour les gestionnaires et BIL-gestes premiers secours objectif 80% des agents).
- La convention avec l'ANACT du 16 décembre dernier (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) afin de banaliser la santé sécurité au travail dans le ministère.

En complément, on retiendra le démarrage de la campagne DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) qui permettra l'élaboration du PAP (plan annuel de prévention).

Point 7 : Propositions d'utilisation des crédits 2021.

Avec le gel du budget de 6%, notre instance dispose de 167.332 euros pour, au-delà de son fonctionnement, réaliser des formations, divers travaux et aménagements ainsi que l'achat de matériels spécifiques (exemple : fauteuils adaptés sur préconisation du médecin).

Il sera notamment réalisé sur différents sites :

- Portillon accès arrière cantine sur Béthune
- Porte coupe-feu sur Boulogne
- Palier de sortie et porte issue de secours sur Bray
- Mise en place de stores et réfection de sanitaires sur Lens
- Motorisation des portails avant et arrière sur Lillers
- Achats de divers matériels (valises sacs à dos pour transport- lampes de bureau..)

La dépense devant être réalisée dans l'année, une grosse partie du budget a été allouée lors de cette instance.

Point 8 : Travaux immobiliers en cours et projet à venir.

Bruay-la Buisnière : Aménagement sur le sur site – achèvement prévu le 26 mars- Les travaux sur le parking commenceront la semaine prochaine et décaleront l'installation des 3 services transférés.

Boulogne sur Mer : Analyse en cours sur l'amiante après la fin de travaux avec une réflexion en cours sur la réinstallation.

Lens CH – Liévin : La prise en charge du nettoyage des locaux par la direction n'a pour autant pas supprimé l'odeur persistance.Le transfert imminent dans les locaux de Liévin va enfin solutionner le problème.....installation en cours de l'escalier et du réseau électrique pour l'aménagement de l'étage...

Centre de contact de Lens : Non géré par le Pas-de-Calais... pour autant l'implantation va nécessiter l'installation du LTI pour le routeur et la fibre...les dépôts de dossiers pour le 15 mars seront étudiés.

Point 9 : Plan vigipirate alerte attentat.

Nos sommes repassés en alerte à « haut risque d'attentat » après le niveau « urgence attentat » depuis octobre. Un rappel sur les bonnes pratiques, les consignes de sûreté immobilière et organisationnelles reste cependant d'actualité...à revoir avec les chefs de services....

Point 10 : SIP de Saint-Omer suite à l'enquête menée par le CHS-CT

Sans reprendre tous les éléments qui constituent cette « crise » , pour la nommer ainsi, sur le site, l'installation d'un nouveau chef de service, suite au départ en retraite de son prédécesseur , a permis avec une nouvelle organisation de la structure un retour à des conditions normales de travail. La saisie par le CHS-CT d'une enquête a en effet apporté plusieurs préconisations prises en compte.

Cependant, nous espérons que , les « stigmates » seront pour partie pansés par la restitution à venir de cette enquête sur le site...à ce jour reportée par le contexte sanitaire. Mais ne soyons pas dupes, on n'oublie pas tout en deux jours....la situation s'est apaisée. C'est déjà ça...

Si la direction exprime son souhait de ne jamais revoir ce genre de situation, **CFTC DDFIP 62 tient à rappeler que tout comportement « anormal » doit être signalé au plus vite... en même dans l'urgence**

Point 11 : Point sur le désamiantage .

Il est rappelé que sur chaque site un plan est affiché avec la mention de la présence d'amiante, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les travaux notamment sur Boulogne continuent de faire évoluer la situation..qui justifiera une mise à jour régulière.

Point 12 : Appels à projets sur le budget de l'État.

5 propositions avaient été déposées afin de profiter de ce financement..aucune n'a été retenue....(mise aux normes techniques...exemple fenêtres et raccordement au chauffage urbain sur Hénin)

Ceci ne remet pas en cause le même type de travaux financés par les collectivités sur Lens ou Arras...

Quant au projet porté par la mairie d 'Arras au niveau de la gare, il n'y aurait à ce jour aucun impact sur l'implantation des locaux de la DDFIP (3 domaniaux et une location).

Le regroupement de différents services de l'État en un lieu unique ne serait pas à l'ordre du jour.... Mais la volonté de rationaliser l'implantation des locaux de l'État par la DIE (direction immobilière de l'Etat) pourrait faire évoluer ce statu quo actuel...(elle a mandaté un cabinet d'étude) ... **donc à suivre**

Une allocation pour les télétravailleurs ?

Non pas plus à la DGFIP qu'ailleurs pour notre directeur. Il faudra donc suivre la démarche de la fonction publique.

Suite au mouvement de services, pour les agents Berkani.

Le transfert des heures n'est pas prévu, les intéressés sont contactés pour :

1 : le transfert de la mission.

2 : remplacement dans une autre administration.

Ce dossier sera vu en CTL.

Les difficultés de formation dans cette période de crise sanitaire seront également étudiées en CTL.

**Compte rendu du 16 mars 2021,
par le représentant en CHSCT de C F T C DDFIP Pas-de-Calais :
Yann Plouviez, S I P de Lillers**

